Montreuil, le 9 novembre 2026

Pour un déploiement encadré des transformations digitales du travail

De nouveaux droits à gagner pour les Ingénieur·es, Cadres, Techniciens·nes et Agent·es de maîtrise territoriaux et pour l'intérêt général

Une transformation profonde du travail public

Le déploiement de l'intelligence artificielle et, plus largement, des transformations digitales du travail constitue aujourd'hui un tournant majeur dans la Fonction publique territoriale.

Ces évolutions ne relèvent pas d'un simple changement d'outils. Elles modifient en profondeur les organisations du travail, redéfinissent les métiers et transforment la nature même de l'activité des agent·es publics.

Pour les Ingénieur·es, Cadres, Technicien·nes et Agent·es de maîtrise (ICTAM), ces mutations interrogent directement le sens du travail, les responsabilités exercées et les finalités des missions de service public.

Derrière l'innovation, des risques majeurs

Le déploiement actuel de l'IA et des outils numériques s'opère trop souvent sans cadre, sans débat démocratique et sans prise en compte des réalités du travail.

Les enseignements de l'enquête menée par l'UFICT-CGT des services publics en juin 2025 auprès de ses syndiqué·es confirment l'ampleur et la rapidité de ces transformations, ainsi que leurs impacts déjà bien réels sur le travail des ICTAM.

Les remontées de terrain mettent en évidence des préoccupations fortes et largement partagées. Elles font apparaître :

- Une mise en difficulté des agent·es face à leurs obligations professionnelles, notamment en matière de confidentialité et de protection des données ;
- Une captation progressive par les outils d'IA de fonctions relevant de l'encadrement, de l'expertise et de l'aide à la décision ;
- Une perte de maîtrise du travail et une remise en cause des qualifications ;
- Une déshumanisation des relations de travail et du service rendu ;
- Une dégradation des conditions de travail liée à l'intensification et à la standardisation des activités.

Ces constats, issus directement du vécu des agent·es, traduisent une transformation du travail déjà à l'œuvre dans de nombreuses collectivités. Ils confirment l'urgence d'un encadrement collectif et démocratique des transformations digitales.

L'IA au service du *New Public Management* : une logique à combattre

Le développement d'une IA dite « agentique » marque une rupture : il ne s'agit plus d'outils visant à assister les agent·es, mais de dispositifs conçus pour s'y substituer.

Portée par les logiques du *New Public Management*, cette orientation vise à réduire les coûts, standardiser l'action publique et ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises du numérique, générant des profits considérables.

Avec l'appui d'exécutifs territoriaux engagés dans des politiques libérales, l'IA devient une fin en soi, au détriment :

- de la qualité du service public ;
- des conditions de travail ;
- et du sens même des missions.

C'est bien l'objet et les fondements de la Fonction publique territoriale qui sont aujourd'hui remis en cause.

Face à ces enjeux : construire un rapport de force

Dans ce contexte, l'intervention syndicale est décisive.

La CGT porte l'exigence d'un encadrement strict des transformations digitales et du déploiement de l'intelligence artificielle. Il s'agit de gagner de nouveaux droits pour les agent·es et leurs représentant·es.

Cela implique notamment :

- Des droits renforcés à l'information et à la consultation des instances représentatives ;
- La mise en place d'analyses et d'études d'impact préalables obligatoires ;
- Un contrôle effectif des choix technologiques et organisationnels ;
- La possibilité d'intervenir sur les finalités et les usages des outils numériques.

Aucune transformation ne doit se faire sans les agent·es. Aucune innovation ne doit se faire contre l'intérêt général.

Une UFICT-CGT des services publics déjà mobilisée

L'UFICT-CGT des services publics est pleinement engagée dans cette bataille.

Impliquée de longue date dans le collectif numérique de l'UGICT-CGT, l'UFICT participe désormais aux travaux du groupe de travail de la DGAFP, émanation du Conseil commun de la Fonction publique, consacré à l'encadrement du déploiement de l'IA.

Dès le printemps 2024, l'UFICT a lancé une enquête nationale auprès de ses près de 9 000 syndiqué·es sur le déploiement de l'IA dans les collectivités territoriales et les établissements publics.



Cette enquête a recueilli 438 réponses et témoigne d'un intérêt fort ainsi que de préoccupations importantes des ICTAM sur ces questions. Elle a également permis de constituer un collectif militant prêt à approfondir le travail revendicatif.

Le Conseil national de juin 2025 à Toulouse a constitué une étape importante dans cette dynamique. Une matinée entière a été consacrée au déploiement de l'IA dans la Fonction publique territoriale. Elle a permis de partager les premiers enseignements de l'enquête, de croiser les expériences de terrain et d'identifier les enjeux prioritaires. Ce travail collectif a confirmé la nécessité de structurer notre intervention et de nous doter d'outils pérennes.

Un accord national déséquilibré, porteur de risques pour les agent·es et les services publics

Depuis 2025, l'UFICT-CGT participe au groupe de travail lancé par la DGAFP, initialement présenté comme un espace d'échanges d'expertises. En mai 2026, les organisations syndicales découvrent pourtant que le ministère entend négocier un accord-cadre sur le déploiement de l'intelligence artificielle (IA), selon un calendrier resserré.

L'UFICT-CGT dénonce la méthode et le contenu du projet. Celui-ci présente l'IA comme un levier de transformation et d'attractivité de la Fonction publique, sans interroger son utilité sociale ni les besoins publics. Il ne prévoit ni renforcement des prérogatives des instances représentatives du personnel, ni étude d'impact obligatoire, ni garantie réelle de réversibilité. Les effets sur les métiers, les conditions de travail, les effectifs et l'environnement sont ignorés.

À l'inverse, le texte fait peser sur les agent·es des responsabilités disciplinaires, administratives et pénales liées à l'usage de l'IA, sans reconnaître celle des employeurs qui les imposent. Il ouvre aussi la voie à l'IA dans les processus RH, notamment les lignes directrices de gestion, alors que l'UFICT-CGT revendique un encadrement strict dans ce domaine.

Après cinq réunions, la version finale transmise le 18 septembre n'a retenu aucun des amendements de fond de la CGT. Elle maintient une logique de déploiement au nom de la compétitivité, sans garanties contraignantes pour les agent·es et les services publics.

Les commissions exécutives des fédérations CGT des trois versants de la Fonction publique ont donc voté contre la signature de cet accord. Pour l'UFICT-CGT, il ne s'agit pas d'adapter les agent·es à une IA imposée, mais de construire une IA d'utilité sociale, maîtrisée et démocratiquement débattue, au service des missions publiques et de la population.

Les revendications de l'UFICT-CGT des services publics

L'enjeu est clair : construire un rapport de force permettant d'imposer un autre modèle de transformation digitale. Un modèle :

- au service du travail réel ;
- respectueux des qualifications ;
- garant de conditions de travail dignes ;
- et pleinement orienté vers l'intérêt général.

Donnons du sens à nos responsabilités !